

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
27 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	11
Votants	13

OBJET : 2023_069 DELIB

4. BUDGET ANNEXE :
RECOLLECTINES. DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°1

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 059-265904003-20231204-19-12-2023-D04-AB-DE

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Martine LORPHELIN, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Josée RHULAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de modifier des articles afin de régulariser des écritures de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les bascules de compte en section de fonctionnement ainsi que le transfert de crédits entre les chapitres afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère générale	7 000 €
6132 Locations immobilières	3 500 €
6238 Divers	- 235 €
62871 A la collectivité de rattachement	3 200 €
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	535 €
Total des dépenses de fonctionnement	7 000 €

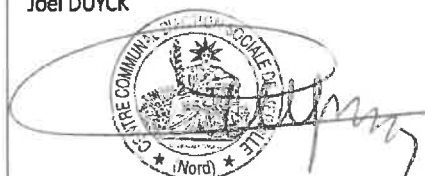
RECETTES

Chapitre 74 Dotations et participations	7 000 €
747888 Autres organismes	7 000 €
Total des recettes de fonctionnement	7 000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.